



## Formation au

# certificat d'aptitude professionnelle maritime (CAPM) de matelot



**MÉTIER:MARIN**  
la formation maritime

### Fonction visée

La formation au CAPM de matelot prépare à l'exercice des fonctions de matelot, aussi bien au pont qu'à la machine, à bord des navires de commerce, de pêche ou de plaisance professionnelle.

### Conditions d'admission

- âge : pas de limite d'âge ;
- aptitude physique : être reconnu apte physiquement à la profession de marin par un médecin des gens de mer avant l'accès à la formation ;
- niveau requis : la formation s'adresse à des jeunes collégiens, même d'un niveau faible pourvu qu'ils soient motivés.

### Conditions d'obtention

Le CAPM de matelot est délivré aux candidats qui ont suivi la formation et qui ont été admis à l'examen.

### Scolarité

La scolarité se déroule sur deux années scolaires et comporte 12 semaines de formation en entreprise, hors de l'établissement.

**Programme indicatif** : voir page suivante.

## Programme indicatif de la formation au CAP maritime de matelot

Total du cycle	Nombre de semaines		
Formation en établissement scolaire (dont 2 semaines réservées au déroulement de l'examen en année terminale)	57		
Formation en entreprise	12		
Enseignements	Horaire hebdomadaire		Horaire total estimé
	1re année	2e année	
<b>Enseignement technologique et professionnel</b>			
Description du navire	1	1	57
Navigation	2,5	2	129
Anglais maritime international (OMI)		1	27
Manoeuvre	1	2	84
Matelotage	2	2	114
Stabilité du navire		1	27
Sécurité - Survie (dont AFPS)	2	1	87
Océanographie	1	1	57
Techniques de pêche	5,5	6	327
Machines marines et auxiliaires	1	1	57
Atelier	2	2	114
Environnement professionnel		1	27
<b>Total enseignement technologique et professionnel</b>	<b>18</b>	<b>21</b>	<b>1107</b>
<b>Enseignement général</b>			
Français/Histoire Géographie	4	4	228
Mathématiques / Sciences	4	4	228
Langue vivante étrangère	2	2	114
Vie sociale et professionnelle	1	0,5	43,5
Éducation civique, juridique et sociale	0,5	0,5	28,5
Éducation physique et sportive	2	2	114
<b>Total enseignement général</b>	<b>13,5</b>	<b>13</b>	<b>756</b>
<b>Total enseignements obligatoires</b>	<b>31,5</b>	<b>34</b>	<b>1863</b>
<b>Enseignements facultatifs</b>			
Arts appliqués et cultures artistiques	1	1	57
Aide individualisée	1		30
<b>Total enseignements facultatifs</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>87</b>
<b>Total maximal enseignement</b>	<b>33,5</b>	<b>35</b>	<b>1950</b>
<i>En savoir plus : consulter le site <a href="http://www.UCEM.fr">www.UCEM.fr</a></i>			